



Soutenez l'association **Jazz à Oloron**

par un don bénéficiant des dispositions de la loi de 2003 sur le mécénat

Accompagnez le Festival **Des Rives & Des Notes** dans le cadre du mécénat culturel .
Vous avez jusqu'au 31 décembre pour adresser vos dons en soutien au projet du festival de
Jazz. Les dons adressés avant cette date seront à inscrire sur votre déclaration d'impôts

En devenant mécène, vous permettez la mise en œuvre du festival et renforcez le projet de
l'équipe d'organisation de mettre une programmation ambitieuse à la portée de tous les
publics, dans une ville en fête.

Conformément à la loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat culturel, les dons adressés à
l'association Jazz à Oloron, ouvrent droit à une réduction d'impôt jusqu'à 66% du montant du
don.

Coupon et chèque à l'ordre de *Jazz à Oloron*. à renvoyer au
Jazz à Oloron 10, rue Révol 64400 Oloron Sainte Marie
Information : 05.59.39.42.87 - www.jazzoloron.com



MÉCÉNAT

Nom - Prénom :

ou Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code postal : Commune

Téléphone : Courriel :

Montant du don : Adressé par chèque

Remplir ou recopier avec précision le coupon ci-dessus à nous retourner à l'adresse suivante :
Association Jazz à Oloron 10 rue Révol 64400 OLORON Sainte Marie

Vous pouvez verser vos dons par chèque à l'ordre de l'Association Jazz à Oloron

Nous vous ferons parvenir un reçu justifiant du versement de votre don (conforme aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts)